

La séance est ouverte à 18 h 40 en présence de :

Représentants des conseils de quartier : Julien Bluteau (Les Ruffins); Frédéric Marion (Branly-Boissière); Claire Prost (Paul Signac-Mur-à-pêches); Francis Proust (Centre-ville); Kathy Voisembert, Jean-Michel Meyer (Solidarité-Carnot); Yvon Le Herisse (La Noue-Clos français); Mario Cappelletto (Jean Moulin-Beaumonts), Alain Fabre (Bel air), Sylvie Ricouard (Le Morillon), Lorette Chriqui (Ramenas Léo Lagrange), Jean-Pierre Bonnet (Villiers-Barbuse), Mireille Gueye, Robert NALE, Claire Prost, Catherine Monot, Marisol Corral (Signac Mur-à- Pêches)

Elus : Julien Consalvi, Adjoint à la fabrique citoyenne, à la démocratie locale et aux politiques du partage, Catherine Serres, Conseillère municipale projets culturels (élue de quartier Branly-Boissière).

Services de la Ville : Sylvie Baste-Deshayes, Responsable du service démocratie participative ; Julien Roman, Chargé de démocratie participative

Ordre du jour :

1. Lancement du budget participatif
2. Retours d'expérience des conseils de quartier
3. Outils à disposition des conseils de quartier
4. Agenda de la participation citoyenne

Sylvie Baste souhaite, en préambule à la réunion, la bienvenue aux représentants des conseils de quartier et invite les participants à un tour de table. Elle rappelle que la présente réunion de coordination qui se tient en présentiel se déroule un an et demi après une série de réunions toutes tenues en visioconférence. Une dizaine de représentants de conseil de quartier sur les quatorze existants sont présents.

Julien Consalvi introduit la réunion et précise avant toute chose que le contexte particulier dans lequel s'inscrit l'année 2021 ne dispense pas la Ville de rattraper le retard cumulé dans la réalisation de certains projets et dont certains sont toujours en cours. Il précise que l'un des chantiers prioritaires du moment concerne les travaux aux abords des écoles durant la période estivale.

1. LANCEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF :

Julien Consalvi indique que l'évaluation de la deuxième saison du budget participatif réalisée en septembre 2020 a fait émerger des remarques ayant conduit à l'évolution du règlement du budget participatif de la troisième saison. Il expose les trois amendements du nouveau règlement :

1. La transparence lors de l'instruction des dossiers :

- Le règlement prévoit, une fois l'instruction des dossiers réalisée par l'administration, la reconstitution du comité de suivi élargi incluant les habitants, lesquels pourraient formuler un avis sur les projets instruits par les services de la Ville. Cette manière de

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

faire introduit davantage de transparence et de visibilité dans la prise de décision auprès des habitants. Une méthodologie valorisant la transparence permet également de redéfinir la place de chacun dans le dispositif de participation selon le rôle qui lui est assigné qu'il s'agisse d'un élu, d'un citoyen ou d'un expert. Telle est l'évolution vers laquelle tend le nouveau règlement du budget participatif. Cette avancée considérée comme un progrès peut donner lieu à une expérimentation qui pourrait se dupliquer dans d'autres secteurs.

Julien Consalvi indique à titre informatif que les directions affectées par les budgets participatifs sont essentiellement celles de l'aménagement du territoire, du sport et de l'environnement.

2. L'élargissement du public notamment auprès du public jeune :

- La mobilisation des publics éloignés des dispositifs de participation relève d'un enjeu de médiation sociale. Y inclure davantage de quartiers nécessite de mobiliser des structures telles que les antennes de quartier, les services de médiation ou encore les centres sociaux. À cela s'ajoutent également les conseils de quartier qui sont des relais de diffusion, de circulation et de réception de l'information.

3. La sécurisation du vote :

- La sécurisation du vote unique via le sms sera dorénavant la méthode utilisée. «*Une méthode pas parfaite, mais maximale*», précisent Julien Consalvi et Sylvie Baste.

Sylvie Baste précise que ces nouveautés ont fait l'objet d'une synthèse qui a été remise à l'ensemble des participants en début de réunion.

Julien Consalvi indique que le lancement de la troisième saison du budget participatif aura lieu au mois de septembre. C'est une dotation de trois millions d'euros d'investissement qui sera au service des citoyens pour la réalisation de leur(s) projet(s).

Un représentant de quartier de Jean Moulin-Beaumont souhaiterait avoir des précisions sur le vote sécurisé.

Julien Roman explique que la sécurisation du vote consiste en la réception d'un code à quatre chiffres par SMS qui sera à renseigner sur la plateforme de vote. Le principe de sécurité consiste à faire correspondre un vote à un numéro de téléphone et à une seule et unique adresse mail. Il précise que le vote papier demeurera toujours possible pour les citoyens ne disposant pas de téléphone mobile. Une pièce d'identité sera alors requise à l'accueil des bureaux de vote, et ce afin d'éviter qu'ils ne votent plusieurs fois dans des bureaux différents.

Un représentant du conseil de quartier de Villiers-Barbusse évoque une modification dans le mode d'instruction des dossiers qui lui paraît fausser complètement la donne de départ. Le budget participatif, partie intégrante de la démocratie participative, permet aux élus de déléguer une partie de leur pouvoir vers les citoyens. Initialement, les projets étaient certifiés par les services de la Ville. Or le nouveau règlement semble prévoir que ce soient les élus qui procèdent à leur éligibilité en dernier ressort. En leur offrant la possibilité de mettre un veto sur des dossiers qui relèvent de la démocratie participative, cette dernière est mise à mal puisque l'avis des habitants n'est plus pris en considération notamment en cas de refus.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Un représentant du conseil de quartier de Branly-Boissière indique qu'aucun projet ne devrait être retoqué dès lors que les critères du budget participatif sont respectés.

Julien Consalvi indique que cette manière de procéder intervient en réponse à une remontée qui ne pouvait ne pas être prise en considération et qui porte sur l'absence de transparence dans l'instruction des dossiers. C'est pourquoi d'ailleurs un comité élargi aux habitants a été mis en place. La démocratie participative permet aux élus de déléguer une partie de leur pouvoir, certes, mais pas de leurs responsabilités. En effet, la responsabilité des élus et en particulier celle du maire reste toujours engagée quoi qu'il en soit.

Il précise également que l'objet de cette modification est de positionner chaque acteur à sa juste place, qu'il s'agisse de l'expert, du citoyen ou de l' élu. De plus, il indique que l'instruction est une instruction de faisabilité et que le citoyen peut ainsi émettre un avis éclairé. Quant à l' élu, il peut se prononcer en faveur ou en défaveur du projet. Dans ce cas, le refus doit être justifié et argumenté, et ce dans le souci de transparence plébiscité par les citoyens.

Sylvie Baste précise que des arbitrages ont toujours été demandés aux élus lorsque les critères de faisabilité technique ne suffisaient pas à statuer. Par exemple, il s'agissait de certains projets s'inscrivant sur de longues échéances ou à réaliser sur un foncier n'appartenant pas à la ville donc nécessitant la mise en place de nouveaux partenariats.

Elle conclut cette intervention en indiquant qu'avant l'introduction de cette nouvelle règle, les conseils de quartier étaient sollicités a posteriori. Désormais, les listes de projet leur sont soumises en amont leur offrant la possibilité d'émettre des avis, lesquels peuvent éclairer les décisions des élus.

Sylvie Baste précise que le comité de suivi concerne sans exception tous les quartiers et aborde son élargissement avec la participation de représentants des conseils de quartier, du conseil de la vie associative, de porteurs de projets élus et de volontaires qui se sont manifestés suite à l'appel lancé par la Ville lors du premier confinement.

Le tirage au sort comprendra six représentants de conseil de quartier à raison d'un par secteur, quatre volontaires, quatre membres du conseil de la vie associative et quatre porteurs de projet élus de la saison 1 et 2, en respectant la parité homme-femme.

Face au scepticisme du principe de parité formulé par un représentant du conseil de quartier de Branly-Boissière, Sylvie Baste indique que la règle de la parité joue en faveur des hommes dans le présent contexte eu égard à une féminisation importante des conseils.

2. RETOURS D'EXPERIENCE DES CONSEILS DE QUARTIER :

* *Conseil de quartier Villiers-Barbusse* : son représentant fait état d'un conseil de quartier en «état de mort cérébral».

* *Conseil de quartier Branly-Boissière* : son représentant rapporte avoir communiqué auprès des habitants pendant la période du confinement. Le conseil de quartier a procédé à la présentation d'un nouvel outil de suivi des projets à l'antenne de quartier et a géré divers incidents en lien avec la propreté, la sécurité et le logement au sein de la ZAC Boissière-Acacia. Il y a eu une rencontre avec un élu dans le

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

quartier, mais il est à noter que pour l'élue de quartier Branly-Boissière est circonscrit à la ZAC, ce qui est fort regrettable. Une deuxième rencontre a alors été sollicitée afin de casser cette image stigmatisante. Celle-ci s'est déroulée cette fois-ci à la place Stéphanos en présence des habitants et dans de bonnes conditions.

Le plus gros chantier porte sur la friche des hauteurs qui est vouée à être réhabilitée en parc. En dépit de la présentation de plans et de deux études financées par la Ville, une dalle de béton aux dimensions imposantes a été découverte, ce qui annule le projet. Et pourtant certains aménagements tels que la coupure d'arbres ou encore la plantation de fleurs sont menés sans concertation aucune. Le représentant de quartier alerte sur la nécessité de cesser toute entreprise de quelque nature soit-elle compte tenu de la tournure incohérente que prend le chantier.

Catherine Serres, en sa qualité de nouvelle élue de quartier Branly-Boissière, relate la pertinence du nouvel outil de suivi qui permet aux élus d'avoir une visibilité sur leur quartier et une connaissance de ses problématiques récurrentes. Elle indique que son utilité est avérée même auprès de ses pairs.

Un représentant du conseil de quartier Branly-Boissière souhaiterait être fixé sur le programme de la fête de la Ville pour lequel il ne dispose d'aucune information, ce qui l'empêche d'en informer les habitants.

Sylvie Baste répond que le programme est présent sur le site de la Ville.

Un représentant du conseil de quartier Branly-Boissière pointe et déplore la récurrence persistante d'une mauvaise communication de l'information.

* *Conseil de quartier Jean Moulin-Beaumonts* : les habitants ont accompagné des associations de distribution alimentaire. Les réunions ont été maintenues en visioconférence aussi bien avec les habitants qu'avec les élus. Un représentant dudit quartier a constaté, en ce qui concerne les habitants, des difficultés dans l'utilisation du matériel informatique ainsi que pour certains une absence d'équipement ne leur permettant pas d'assister aux réunions. La fréquence des réunions est mensuelle. Elles se déroulent dans l'antenne de quartier. La première a eu lieu au mois de juillet et a recueilli très peu de participants. Une démobilisation des habitants serait à l'origine de cette défection.

Le parc concentre des nuisances sonores nocturnes dont les riverains se plaignent à outrance. Il peut s'agir de bruit en provenance de fêtes d'anniversaire ou de feux d'artifice surgissant en milieu de nuit de manière totalement inopinée. L'absence de policiers la nuit ne facilite pas le retour au calme. Autres facteurs qui contribuent à une démobilisation de plus en plus croissante des habitants.

* *Conseil de quartier Solidarité-Carnot* : concernant le plan de circulation apaisé expérimenté dans le quartier, est à déplorer un manque d'écoute, de respect et de concertation. À cela s'ajoutent des accidents au sol qui ne font qu'accroître l'ambiance catastrophique régnante dans le quartier.

* *Conseil de quartier La Noue-Clos français* : Le représentant de quartier précise avant toute chose qu'il ne fera pas état du bilan du conseil de quartier dans la mesure où il a déjà été présenté lors de la dernière réunion de coordination. Il se concentre sur les événements en cours et à venir à savoir la participation du conseil de quartier à la fête au boudrome, l'organisation d'un pique-nique citoyen à la fin du mois d'août en partenariat avec le projet alimentation, la planification d'un nettoyage citoyen du quartier à la fin du mois de septembre et enfin la participation au comité d'engagement du NPMRU, le

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

dossier le plus important du quartier. Les activités publiques, elles, reprendront le premier ou le deuxième mardi du mois de septembre. Un travail est également prévu de concert avec les élus sur le thème de la propreté dans le quartier.

** Conseil de quartier Paul Signac-Mur-à-pêches* : sa représentante valorise et légitime la mise en place du nouvel outil de travail en l'occurrence un tableau de suivi des projets. Il permet de structurer une méthode de travail qui soit lisible pour tous, habitants, élus et services de la Ville. Au-delà du partage qu'il permet avec les acteurs du projet, il renseigne également sur la manière dont la Ville est engagée dans le projet et permet d'effectuer un retour aux habitants notamment auprès de qui y ont participé. Enfin, il permet des échanges plus simples et directs que ne le permettait Whatsapp jusqu'alors utilisé comme outil de travail. Le nouvel outil de suivi est sans conteste en devenir. Il est très prometteur et supplée avec efficacité les comptes-rendus qui avaient certes le mérite d'exister, mais qui ne relataient pas avec autant d'exhaustivité le suivi des projets.

Julien Roman conforte ce constat en indiquant que le tableau de suivi est globalement un outil de veille régulière du territoire. Il permet à la fois le signalement des dysfonctionnements par les conseils de quartier, la coordination des différents intervenants et le suivi via un travail de relance rendu plus aisé par la présence de tableaux thématiques. La volonté est de faire participer le conseil de quartier à l'identification et à la remontée des dysfonctionnements.

Localisés dans le cloud, les tableaux de suivi facilitent les interactions directes entre les différents acteurs et permettent un suivi de l'évolution des projets en temps réel. L'outil a vocation à être généralisé et devrait également intégrer de nouveaux types de dysfonctionnement. L'évolution de l'outil pose toutefois une question à savoir l'intégration des signalements du dispositif du site de la ville en son sein.

Julien Consalvi évoque la question de l'articulation des différents dispositifs qui ne situent pas tous au même niveau ainsi que celle relative à la remontée ascendante des requêtes des habitants. Les dispositifs sont multiples et de nature diverse. Il y a des problèmes de quotidienneté tels que la propreté ou la sécurité, mais également des projets structurants liés à la mise en place de nouvelles infrastructures comme l'arrivée du tramway et d'autres encore comme celui relatif au square Marcel Cachin. Chacun fait appel à des dispositifs, à des services et à des réponses de nature variée pour lesquels il convient d'opérer une distinction.

S'agissant des requêtes des habitants, elles sont très souvent relayées par le biais des élus, de SESAM ou encore de l'administration. Il est très fréquent d'observer la remontée d'une même requête plusieurs fois par différents canaux.

Julien Consalvi précise que les dispositifs de participation sont plutôt bien accueillis par les élus et les habitants. Constat conforté par des échanges et des témoignages recueillis par ses propres soins sur le terrain.

Un représentant du quartier de Jean Moulin-Beaumonts confirme le bon accueil des habitants réservé à ce dispositif naissant.

** Conseil de quartier Solidarité-Carnot* : lors du confinement, le conseil de quartier est intervenu et continue d'intervenir auprès des Maliens dans le quartier de Stalingrad. Cette expérience menée de concert avec l'aide d'une avocate est qualifiée d'extrêmement enrichissante par les habitants.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Le conseil de quartier est fortement sollicité. Il se fait le réceptacle d'une remontée importante de mails tout aussi négatifs que décevants en provenance d'habitants excédés par un ensemble de dysfonctionnements. Une représentante dudit quartier déplore les conséquences fâcheuses de l'installation d'une nouvelle piste cyclable à l'origine de nombreux désagréments (accident). Aucune amélioration n'a été constatée en dépit des demandes d'amélioration des habitants, toutes leurs demandes ayant été balayées d'un revers de main. Le manque d'information est tout aussi cruel, à l'instar de l'arrêté municipal portant sur l'interdiction de stationnement qui n'a pas été porté à la connaissance des habitants, lesquels ont vu leur voiture embarquée par la fourrière avec pour conséquence inévitable la multiplication des amendes. Afin de pallier à ce désagrément, il a été demandé d'afficher les arrêtés municipaux sur les barrières. En vain.

Le plan de circulation est véritablement problématique. Il a, de plus, provoqué la scission du quartier en deux parties et dont l'une des nombreuses conséquences est la désertion du centre Mendès France. Depuis un mois, le conseil de quartier officie en qualité de service après-vente du plan de circulation.

Un arpentage a été mis en place suite à l'installation de la piste cyclable. Soixante-dix habitants étaient présents ainsi que des entreprises conviées à l'initiative du conseil de quartier. Les espérances de trouver des solutions étaient fortes, les entreprises implantées de longue date sur le territoire ont favorablement plaidé en faveur de la prise en compte des opinions des habitants. En vain. Toutes les demandes de retour, au nombre de cinq, sont restées sans réponse. La déception est grande, car tout semble avoir été décidé de manière unilatérale par Vincennes.

Un représentant du conseil de quartier précise qu'un compte-rendu de la réunion sera rédigé en réponse à la demande des habitants.

Il relate également l'existence d'un trafic de stupéfiants sur la place Carnot qui se déroule chaque jour de quatre heures de l'après-midi jusqu'à six heures du matin, la cause de fréquentes rixes et de tensions palpables qui ne contribuent en rien à l'apaisement du quartier.

Julien Roman précise que le plan de circulation est une expérimentation qui prendra effet tout l'été jusqu'au mois d'octobre. D'éventuelles adaptations pourraient voir le jour à l'issue de cette période, dont une qui interviendra avec certitude, l'aménagement des lieux où le transit des camions est problématique voire dangereux. Julien Roman insiste bien sur le fait qu'il s'agit d'une information et non d'une concertation.

La représentante du conseil de quartier alerte sur la forte probabilité que des voitures circulent sur la piste cyclable et informe que des améliorations sont encore envisageable au stade actuel de l'expérimentation. Or les propositions émises en ce sens avec «*Gabriel Péri*» ont été rejetées. Elle pressent de nouveau une prise de décision unilatérale n'intégrant pas l'opinion des habitants. «Notre quartier, c'est l'enfer. Rien ne va.», conclut-elle.

Julien Consalvi indique que le système ne peut fonctionner que si les grands axes sont fluides. Or un tronçon de la piste cyclable ne l'est pas et empêche effectivement la fluidité nécessaire au bon fonctionnement du dispositif de mobilité. La fluidification du tronçon «*Gabriel Péri*» sur une distance de deux cents mètres serait donc une solution pour faciliter la circulation.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

La représentante du conseil de quartier évoque le projet de création d'une zone piétonne à la place Carnot. Or cette place concentre un trafic de stupéfiants. La représentante de quartier formule avec véhémence la nécessité absolue d'éradiquer tout trafic de stupéfiants avant l'instauration d'une zone piétonne, les interpellations en leur sein n'étant pas autorisées.

**Le conseil de quartier des Ruffins :* il y a eu maintien des réunions en visioconférence avec en moyenne la présence de six voire sept participants toutes les deux semaines. Le représentant du conseil de quartier relate avoir fait usage du nouvel outil de suivi en le renseignant sur les problématiques de propreté et de sécurité aidé en cela d'une carte de géolocalisation. Il alerte sur deux points de vigilance que sont la station «*Total*» et la rue de la Patte d'oie pour lesquels les réponses apportées par la mairie sont très insuffisantes. De petits aménagements ont été opérés par-ci, par-là, mais sans grand intérêt. S'agissant des aménagements vélo, ils ne font pas l'unanimité au regard des problèmes de circulation existants.

Un représentant du conseil de quartier partage les initiatives positives qui se sont déroulées sur son territoire. La Ruffinerie a poursuivi ses activités culturelles. Des travaux éducatifs sur des projets structurants et d'autres sur le recyclage des déchets ménagers ont vu le jour. Ainsi, l'arrivée du tramway a fait l'objet d'un travail éducatif opéré par une association auprès de jeunes enfants. Des travaux de sensibilisation et de mise en pratique de revalorisation des déchets ménagers ont été entrepris. Pour ce faire, des bacs à compost ont été installés au pied des immeubles. Malheureusement, l'épidémie du Covid-19 a eu un impact sur leur livraison. Les fournisseurs n'étant plus en mesure d'en délivrer, une solution d'approvisionnement alternatif est en cours de réflexion. Il est en effet primordial de fournir des bacs à compost dans les meilleurs délais afin d'éviter les pénalités de retard liées à la collecte des déchets, mais également pour ne pas démobiliser les habitants faute de matériel.

Il relate le décalage existant entre la volonté politique et les moyens mis à disposition du projet. Bien que la volonté politique soit réelle, il met en garde contre l'insuffisance de moyens qui risquerait potentiellement d'affecter négativement l'installation d'une dynamique participative voulue de prime abord par le projet. Il explique qu'en période de confinement les habitants plus que jamais présents à leur domicile pouvaient se consacrer au projet de valorisation de leurs déchets, mais l'absence de bacs à compost en quantité suffisante peut rapidement les démobiliser.

Sylvie Baste souhaiterait savoir le type d'outil utilisé pour la géolocalisation.

Le représentant du conseil de quartier répond que l'outil en question n'est autre que Google. Le principe consiste à y apposer des occurrences qui permettent d'identifier la présence des déchets.

Sylvie Baste indique que la recherche d'un outil cartographique de géolocalisation est en cours d'étude. Celui-ci sera dédié aux conseils de quartier et aux réunions publiques.

** Conseil de quartier Le Morillon :* une représentante du quartier dit avoir été saisie d'une plainte au mois de mai de la part des habitants qui sont défavorables à l'installation de sculptures «*très particulières*» et qui plus est tombent en lambeaux. Elle précise détenir une copie de ladite plainte qu'elle a portée à la connaissance de l'antenne de quartier. Les habitants veulent impérativement désinstaller ces sculptures au regard très désagréable.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Le représentant du conseil de quartier Branly-Boissière estime navrant le fait que la représentante du conseil de quartier concerné n'ait pas été informée de cet appel à projets. Il pointe de nouveau la mauvaise qualité du circuit de l'information.

* *Conseil de quartier du centre-ville* : son représentant informe l'assemblée que les effectifs du conseil de quartier ont été en grande partie renouvelés. Il relate de nombreuses plaintes relatives à des nuisances sonores nocturnes en provenance de bars ou de scooters. Sur les vingt-deux bars et restaurants actifs, seuls quatre voire cinq ne respectent pas les règles du bien-vivre ensemble et cela génère une mauvaise ambiance dans le quartier. Le représentant du conseil de quartier propose de rendre effective la charte des terrasses. Récemment créée, il y a deux mois, la charte est téléchargeable et gagnerait à être appliquée. Il évoque également la présence de coups de feu ou de tirs de mortier dans la rue. Une enquête est actuellement en cours pour identifier la nature des coups. Il mentionne également la présence de rixes ainsi que des problèmes de sécurité comme la présence fréquente de scooters sur les trottoirs. Il évoque la nécessité de régler ces problèmes afin d'éviter tout accident.

3. LES OUTILS A DIPOSITION DES CONSEILS DE QUARTIER :

Sylvie Baste évoque succinctement la liste des moyens mis à disposition des conseils de quartier :

- Les outils de travail : tableaux de suivi, cartographie de géolocalisation...
- L'enveloppe «*Fonctionnement*» : son budget est de 4 000 euros pour les quatorze conseils de quartier. Elle permet l'achat de fournitures ou le financement de prestations aux tarifs modérés.
- L'enveloppe «*Investissement*» : mutualisée au niveau de la coordination, elle s'élève à 3 000 euros et a vocation à enrichir le patrimoine de la Ville.
- L'enveloppe «*Accompagnement à la convivialité*» : son montant est de 100 euros par conseil de quartier.
- L'enveloppe «*Frais de transport et d'hébergement*» : dédiée aux colloques sur le thème de la participation citoyenne, elle s'élève à 2 700 euros
- L'enveloppe «*Transcriptus*» : consacrée à la rédaction des comptes-rendus des réunions de conseil de quartier, à raison de deux par an.

Sylvie Baste indique la suppression des enveloppes «*Initiatives de quartier*» en tant que telle car sous-utilisée.

Le représentant du quartier de la Noue-Clos français propose un outil de communication visant à réduire la distanciation des habitants d'avec les conseils de quartiers. Cet outil consisterait en un article d'une page d'échanges (photo, illustration, interviews...) dans le Montreuillois qui sera diffusé au mois de septembre. Cela relancerait l'activité et le rôle des conseils de quartier auprès de la population.

Sylvie Baste indique avoir évoqué cette piste avec un journaliste spécialisé dans la démocratie participative et la citoyenneté. L'idée est donc retenue et sera soumise au comité de rédaction.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

Le représentant du quartier de la Noue-Clos français souhaiterait réaliser des affiches afin d'annoncer les réunions de conseil de quartier.

Julien Roman se charge de l'orienter vers un maquettiste du service de la communication.

4. LE CALENDRIER DE LA PARTICIPATION CITOYENNE :

Sylvie Baste aborde la mise en place d'un agenda de la participation citoyenne. Le but de l'agenda est d'établir une coordination entre les organisateurs des différents événements afin d'éviter tout encombrement ou juxtaposition sur des périodes données et d'en informer les habitants.

Quatorze réunions publiques seront planifiées dans le cadre de la phase de dépôt des projets du budget participatif. Elles visent à mieux connaître les quartiers et à identifier leurs besoins et projets à venir. Un calendrier sera diffusé au mois de septembre pour une mise en œuvre le mois suivant.

Le lancement de l'appel à candidatures au comité de suivi habitant du budget participatif aura lieu en juillet 2021 avec un rappel au mois d'août et le tirage au sort fixé le 18 septembre 2021. Des réunions de restitution, au nombre de quatorze, seront également planifiées, soit une par secteur. Des travaux en atelier sont prévus à cet effet.

Au niveau local, une réunion publique se tiendra le 6 juillet pour restituer le diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude concertée sur les abords du tram T1, en visioconférence et une prochaine sur site sur la biodiversité dans les Murs à Pêches avec un public ciblé aura lieu le 8 juillet. Au niveau national se tiendront les rencontres nationales du budget participatif — *saison 2* — et les rencontres européennes de la démocratie participative à Amiens.

Sylvie Baste invite les représentants du conseil de quartier à participer à ces rencontres.

Julien Consalvi détaille le déroulement des rencontres européennes. Celles-ci se dérouleront en deux temps : le 13, 14 et 15 septembre en réunion présentielle et le 16 et 17 septembre en visioconférence. Les thématiques abordées porteront sur 1) L'implication des jeunes 2) Le monde d'après et le numérique 3) Les pratiques participatives à l'échelle européenne 4) L'implication dans la transition écologique et sociale et 5) La démocratie salubre.

Il souligne l'importance de la journée du 14 septembre qui réunira le réseau des villes du budget participatif et dont l'objectif est de réussir son animation en vue des prochaines rencontres nationales du budget participatif qui se dérouleront le 8 et 9 novembre 2021 à Angers. Toujours à l'occasion de cette journée se tiendront des ateliers sur le thème du budget participatif animés par d'anciens porteurs de projets. Il invite également les représentants de conseil de quartier qui le souhaitent à y participer.

Un représentant du quartier de la Noue-Clos français informe avoir été invité à participer, lui et un représentant du quartier Paul Signac-Mur-à-pêches, aux groupes de travail sur le « *Mieux manger à Montreuil* » et indique que la tenue des Assises de l'alimentation se dérouleront le 16 octobre prochain. Il y assistera étant donné l'importance accordée par la municipalité à ce sujet. Il propose la mise en place d'une réunion avec l'élue en charge de ce projet pour étudier la manière dont les conseils de quartier peuvent s'y impliquer.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.

La séance est levée à 21 heures.

Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.